

Services Techniques

N° tél : 01 69.49.77.00

N/Réf. : NDA/PG/ET

ARRETE N° 99/38

(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au carrefour formé par les rues Marceau Balliot et de Villecresnes

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de renforcement du réseau gaz de ville seront réalisés par l'entreprise SCREG Ile-de-France 121 rue Paul Fort 91310 MONTLHERY pour le compte de la Ville d'Yerres.

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 29 mars au vendredi 9 avril 1999,

ARRETE

Article 1er : Au carrefour des rues Marceau Balliot et Villecresnes :

- La circulation sera, selon les besoins du chantier, alternée et régulée par des panneaux K10 ou des feux tricolores,
- Le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant,
- Le cheminement des piétons sera dévié et protégé par des barrières.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 12 mars 1999

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

REÇU LE
30 MARS 1999
Le Député-Maire,
M. NICOLAS DUPONT-AIGNAN
Mairie d'Yerres
Arrondissement d'Evry

